

The logo for Beaune Côte & Sud is a red, irregular shape with a torn-paper edge effect. Inside this shape, the text "Beaune Côte & Sud" is written in a white, elegant script font.

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2021

SOMMAIRE

Introduction

I – INDICATEURS TECHNIQUES PAR ZONE

A – ZONE VILLE DE BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
 - a) La collecte simultanée**
 - b) Les collectes spécifiques des déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

B – ZONE HORS BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

II – INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A – DECHETERIES

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- 1. Localisation et mode de traitement**
- 2. Nature des traitements et des valorisations**

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

III – INDICATEURS FINANCIERS

IV – ANNEXES

RAPPORT ANNUEL Gestion et Prévention des Déchets 2021

INTRODUCTION :

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud regroupe les 46 communes suivantes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Chorey-les-Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevront, La Rochepot, Ladoix-Serrigny, Levernois, Marigny-les-Reuillées, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-les-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-La-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Vignoles, Volnay. La population totale est de 44 343 habitants soit environ 20 000 foyers.

Les communes de Chagny, Changes, Chaudenay, Paris-l'Hôpital, Dezize-les-Maranges, Puligny-Montrachet et Chassagne-Montrachet continuent à être gérées, pour cette compétence, par le SIRTOM de Chagny. La Communauté d'Agglomération est ainsi représentée par des élus au sein du Comité Syndical, qui définit librement sa politique.

En ce qui concerne l'année 2021, 2 zones seront distinguées, correspondant aux 2 taux de TEOM appliqués sur le territoire.

- Zone Ville de BEAUNE,
- Zone hors BEAUNE.

I - INDICATEURS TECHNIQUES PAR ZONE

A - ZONE VILLE DE BEAUNE

Ce service est assuré **en régie** pour la collecte des déchets ménagers et met en œuvre trois équipes de trois personnes à temps plein, complété par une mini benne (un chauffeur et un ripeur) qui dessert les impasses et autres voies difficiles d'accès.

La Régie communautaire assure également la collecte de trois communes hors BEAUNE : RUFFEY-lès-BEAUNE, VIGNOLES et CHOREY-lès-BEAUNE.

La collecte du verre et des papiers s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Etablissements Etienne Sécula, marché renouvelé depuis le 01/12/2019).

Deux collectes supplémentaires payantes hebdomadaires sont effectuées en régie pour les déchets assimilés (hôtels, restaurants, commerçants, administrations etc.)

Deux collectes hebdomadaires des cartons sont réalisées par un prestataire pour les activités commerciales.

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Les services communautaires assurent la collecte des déchets de la Ville de Beaune et de ses 3 hameaux : GIGNY, CHALLANGES et LA MONTAGNE ainsi que des communes de CHOREY-lès-BEAUNE, RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES représentant 24 167 habitants.

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte soit en bacs avec un couvercle rouge grenat soit en sacs noirs (pour les habitations exiguës du centre-ville).

- **Fréquence de collecte**

La Ville de BEAUNE est divisée en cinq secteurs de ramassage des ordures ménagères (hors recyclables) suivant la même fréquence, soit 2 collectes par semaine réalisées entre 4 H 00 et 12 H 00.

Secteur 1 : La Montagne, Gigny, Challanges, Camp Américain

Secteur 2 : Bretonnière, parc de la Bouzaise, Blanches-Fleurs

Secteur 3 : Vignes Rouges, Saint Jacques

Secteur 4 : Quartier Colbert, Gare

Secteur 5 : Centre Ville, quartier du Lac

Les communes de VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE sont collectées le mercredi en ordures ménagères. La commune de CHOREY-LES-BEAUNE est collectée le lundi matin.

b) **La collecte séparative :**

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers
- les emballages ménagers recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte dans un bac à couvercle jaune ou dans des sacs jaune transparents spécifiques à la collecte de ces emballages. (Ces sacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Les emballages recyclables sont collectés, sur BEAUNE, suivant les secteurs indiqués précédemment une fois par semaine, les mercredis et jeudis.

La collecte des emballages recyclables sur les communes de CHOREY-lès-BEAUNE, VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE est effectuée le mercredi.

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes, soit aériennes, soit enterrées (ou semi-enterrées) selon leur situation géographique (les points d'apport volontaire enterrés ont été placés au centre-ville, pour des raisons de respect du patrimoine et de qualité de l'environnement).

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

a) La collecte simultanée :

Les déchets non-ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerce...) sont collectés en même temps que les particuliers.

b) Les collectes spécifiques des déchets non-ménagers :

*** les cartons :**

Deux collectes hebdomadaires des cartons issus des activités commerciales ont été mises en œuvre début 2000, le mardi et le jeudi soir à partir de 17 H 00, suivant un circuit spécifique.

*** les ordures ménagères :**

Selon les secteurs, une ou deux tournées supplémentaires ont été mises en place le lundi et/ou le jeudi matin (de 4 H 00 à 12 H 00).

Les utilisateurs signent une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur un ou plusieurs ramassages supplémentaires par semaine, pour un coût de 33 €/ mois par collecte supplémentaire hebdomadaire.

***la redevance spéciale :**

Par sa délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal de BEAUNE a décidé la mise en œuvre de l'aspect « grande quantité » de la redevance spéciale.

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés dont le volume produit (supérieur à 1200 litres hebdomadaire) génère un coût de collecte et de traitement supérieur au montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée. Les producteurs étant exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de revient du service (collecte et traitement) soit 27,00 € /m³ (tarif voté au conseil communautaire).

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier m³ collecté. Un forfait « petite quantité » a été mis en place pour ceux produisant moins de 400 litres hebdomadaire.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (vacances pour les établissements scolaires, basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Par ailleurs, les assujettis peuvent être exonérés de paiement de la redevance en faisant appel à tout autre prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets, sous réserve de l'agrément de l'entreprise prestataire par la Communauté d'Agglomération.

Les établissements assujettis à la redevance « grande quantité » peuvent également, à leur demande, bénéficier des collectes supplémentaires moyennant le paiement de la redevance « fréquence ».

Le service « fréquence » et le service « grande quantité » feront l'objet d'une convention distincte avec la Communauté d'Agglomération.

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2020	TONNAGE 2021	EVOLUTION
Ordures Ménagères	6 241	6 337	+ 1.54%
Emballages ménagers	690	711	+ 3.04 %
<u>Total</u>	6 931	7 048	+1.69 %
Cartons commerçants	291	360	+ 23.71 %
<u>Total</u>	7 222	7 408	+ 2.57 %

b) Point d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2020	TONNAGE 2021	EVOLUTION
Verre	1 153	1 244	+ 7.89 %
Papiers	383	367	-4.18 %
<u>Total</u>	1 536	1 611	+4.88 %

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

Un bac à couvercle grenat et un bac à couvercle jaune sont mis à disposition de chaque foyer beaunois. Les volumes sont déterminés en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

Depuis le 25 juin 2021, le marché a été attribué à la Société SULO.

EVOLUTION DU PARC DE BACS MIS A DISPOSITION DES HABITANTS ENTRE 2010 ET 2021

	BAC ROUGES	BACS JAUNES	TOTAL
2010	7 346	6 312	13 658
2011	7 609	6542	14 155
2012	7 686	6 625	14 311
2013	7 725	6 658	14 383
2014	7 784	6 763	14 547
2015	7812	6 845	14 657
2016	8 047	7 024	15 071
2017	8 194	7 190	15 384
2018	8 261	7 276	15 537
2019	8 366	7 384	15 750
2020	8 454	7 476	15 930
2021	8 534	7 626	16 160

B – ZONE HORS BEAUNE (Pays beaunois + Secteur de NOLAY)

Les SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY ont mis en place la collecte sélective des déchets ménagers respectivement en juin 2001 et juin 2003.

Ce service est assuré par un prestataire (Société ECT Collecte) pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages recyclables (marché du 01/01/2021 au 31/12/2023).

La collecte du verre et des papiers s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Etablissements Etienne Sécula, marché du 1/12/2019 au 30/11/2023).

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Le territoire concerné par cette zone est les anciens SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY qui comptent 41 communes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Combertault, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebay, Echevronne, Ladoix-Serrigny, La Rochepot, Levernois, Marigny-les-Reullée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Santosse, Saint Aubin, Saint Romain, Sainte-Marie-le-Blanche, Santenay, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Volnay.

La population totale est de 20 818 habitants.

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte et en simultané avec les emballages, dans des bennes bi-compartmentées.

- **Fréquence de collecte**

La collecte est effectuée une fois par semaine, pour toutes les communes.

b) **La collecte séparative :**

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers
- les emballages ménagers recyclables (type bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte et en simultané avec les ordures ménagères dans un bac à couvercle jaune. (Ces bacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Toutes les communes du territoire possèdent au minimum un point d'apport volontaire composé de deux colonnes, plus un point par hameau, le cas échéant.

A noter que l'harmonisation des systèmes de tri est entièrement opérationnelle depuis le 1/01/2017.

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

La collecte spécifique des déchets non-ménagers

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (hôtels, restaurants, métiers de bouche en général...) sont collectés lors des collectes des ménages, effectuées par le prestataire ECT-COLLECTE.

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements redevables, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Date d'effet de la redevance :

La redevance spéciale a été mise en place le 1^{er} octobre 2005 (dernier trimestre 2005) sur l'ancien secteur du SIVOM du Pays beaunois.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a harmonisé la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire.

La méthode de calcul appliquée est celle qui a été mise en place sur la Ville de BEAUNE (27 €/m³ à partir d'une production de 1200 litres par semaine).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance spéciale a été mise en place pour toutes les communes membres de la Collectivité.

Elle est composée d'une part fixe (0,90 €/habitant) pour les déchets des bâtiments administratifs, des écoles et des ateliers municipaux, et d'une part variable prenant en compte les déchets des salles polyvalentes, cimetières, piscines municipales et campings (27 €/m³).

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2020	TONNAGE 2021	EVOLUTION
Ordures Ménagères	4 194	4 357	+3.89 %
Emballages ménagers	486	482	-0.82 %
<u>Total</u>	4 680	4 839	+3.4 %

b) Points d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2020	TONNAGE 2021	EVOLUTION
Verre	1 382	1 508	+ 9.12 %
Papiers	388	377	-2.83 %
<u>Total</u>	1 770	1 885	+6.50 %

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

La Collectivité est propriétaire du parc de bacs jaunes mis à disposition des habitants sur le territoire hors BEAUNE.

Comme pour le territoire de la Ville de BEAUNE, la livraison et la maintenance des bacs à couvercle jaune sur les communes hors de BEAUNE sont assurés par la Société SULO, titulaire du marché.

Les bacs à ordures ménagères sont désormais fournis à tous les habitants du territoire communautaire.

II - INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A – DECHETERIES

La Communauté d'Agglomération compte 4 déchèteries sur son territoire. :

- Travoisy
- Meursault
- Savigny-lès-Beaune
- Nolay

Les marchés d'exploitation de ces déchèteries a été renouvelés en juillet 2019, les lots 1 pour le gardiennage et le lot 2 pour la rotation et le traitement des bennes ont été attribués à l'entreprise Beaune Déchets Services, le lot 3 pour la collecte et les traitement des déchets dangereux à l'entreprise SETEO et le lot 4 pour les ressourceries attribué à Emmaüs.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Travoisy	7 775	6 848	6 831	6 530	6 761	6 097	7 680
Meursault	2 743	2 715	2 947	3 016	2 996	2 481	3 030
Savigny	1 733	1 984	1 965	2 214	2 259	1 928	2 202
Nolay	1 724	1 424	1 348	1 340	1 493	1 399	1 656
TOTAL	13 981	13 376	13 091	13 100	13 513	11 910	14 568

Les tonnages 2021 sont en forte hausse (+22%). L'année 2020 a été marqué par la fermeture des déchèteries durant le premier confinement, cette hausse peut donc s'expliquer par un report des tonnages de l'année dernière.

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

Des points d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ont été mis en place par l'association LE RELAIS sur plusieurs communes du territoire. Le tableau suivant récapitule l'évolution des tonnages collectés :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TLC	189 T	170 T	158 T	168 T	177 T	182 T	178,1 T	164T
	4,2 kg/hab	3,77 kg/hab	3,51 kg/hab	3,7 kg/hab	3,9 kg/hab	4,1 kg/hab	4 kg/hab	3,7 kg/hab

Alors que la baisse en 2020 pouvait s'expliquer par rapport à l'interruption du service lors du premier confinement, les tonnages continuent de baisser encore en 2021.

Cette filière est gérée par l'éco-organisme Re_fashion, anciennement EcoTLC, qui soutient financièrement l'association le Relais pour la collecte et le traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures sur notre territoire.

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1 - Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	1. Quai de transfert Travoisy (commune de Ruffey les Beaune) 2. Centre tri-méthanisation-compostage ECOCEA à CHAGNY	Stockage transfert Méthanisation-compostage - Enfouissement
Emballages	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO.
Papiers	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri, conditionnement et évacuation vers la papeterie de Golbey (88)
Verre	Centre de tri de SOLOVER à Chamforgeuil (71)	Recyclage à l'usine St Gobain de Chalon-sur-Saône (71)
Cartons des commerçants	Le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri, conditionnement et évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO

2 - Nature des traitements et des valorisations :

Ordures ménagères :

Suite à la fermeture de centre de stockage des déchets ultimes de Vic de Chassenay, la compétence traitement des ordures ménagères a été confiée au SMET 71 (CHAGNY) au 1^{er} janvier 2018. La compétence transfert a été reprise par la Communauté d'Agglomération.

a) Transfert des ordures ménagères :

Un marché a été passé depuis le 1^{er} janvier 2018 avec BOURGOGNE RECYCLAGE pour la réception sur le quai de transfert et le transfert des ordures ménagères chez ECOCEA. Ce marché a été passé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

b) Traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères subissent un tri mécano-biologique qui permet de séparer la partie fermentescible des autres déchets. Cette partie est méthanisée et compostée. Le méthane produit est directement injecté dans le réseau GRDF et permet d'alimenter en partie l'usine Terreal située à côté d'ECOCEA. Le compost, mélangé à celui fabriqué grâce aux déchets verts, est revendu après normalisation.

Les déchets non fermentescibles sont enfouis sur l'ISDND du SMET 71.

- Capacité globale du traitement74 000 T par an
- Apport total d'OMR 64 000 t par an
- Apport total de déchets verts 10 000 T par an
- Total tonnes enfouies 33 280 T (soit 52% des déchets entrants)
- Total biométhane injecté 17 Gwh
- Tonnages traités CABCS- 2021 10 636.24 T

Emballages ménagers :

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) dans le cadre du barème F, avec CITEO, nouveau nom qui regroupe Eco-emballages et EcoFolio. La reprise des matériaux issus de la collecte sélective a fait l'objet d'une consultation, attribué aux filières pour le carton, l'acier, aluminium, le recyclage des plastiques a été confiés à BOURGOGNE RECYCLAGE.

Le recyclage des papiers fait maintenant partie d'un contrat direct avec le recycleur, la papeterie Norske Skog situé à Golbey (88).

a) Centre de tri :

Le centre de tri est situé sur la commune de Travoisy. C'est la société Bourgogne Recyclage qui en a la responsabilité et la gestion.

Sa mission est de trier les emballages pour le conditionnement (mise en balle), le stockage et l'évacuation vers les repreneurs.

Le centre de tri est composé de :

- zone de stockage
 - chaîne de tri mécanique
 - presse à balle
 - zone de stockage des produits conditionnés
- Capacité maximum d'accueil et de traitement : 8 000 T/an d'emballages et 6 000 T/an de journaux magazines.
 - Tonnages traités en 2020 (tonnage entrant) : 4 320 T d'emballages et 5 700 T de journaux magazines.
 - Taux d'exploitation du site en 2020 : 54 % pour les emballages et 95 % pour les journaux.

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

En 2021, l'Agglomération a validé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour rappel, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

Une partie des actions prévues en 2021 ont dû être annulées surtout sur le 1er semestre à cause du COVID et des mesures sanitaires en vigueur.

Pour rappel, en plus de la réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

La majorité des actions prévues en 2020 ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire.

EN 2021, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

- **Communication autour du PLPDMA :**
 - . 2 campagnes abris-bus (janvier et novembre)
 - . 1 article dans le magazine « Vivre à Beaune »
 - . 16 articles de presse

- **Sensibilisation des publics**



.209 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.

.80 personnes sensibilisées lors d'animations périsco et extra scolaires

.200 personnes sensibilisées grâce aux stands lors des Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro

Gaspillage proposés par Le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.

.12 hébergements touristiques ont été équipés en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.

.181 foyers ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets en 2021, lors de sensibilisation dans les immeubles.

- **Eco-exemplarité de la collectivité**

. **10** prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables ont été réalisés.



- **Promotion du compostage individuel et collectif**



. **10** permanences de distribution organisées (400 composteurs remis)

. **297** foyers individuels se sont dotés de composteur

. **39** foyers ont reçu un 2nd composteur via une participation financière de 25 €

. **64** composteurs pour les foyers individuels ont été échangés

. **2** sites de compostage collectif installés en pied d'immeuble

. **5** établissements scolaires ou de restauration scolaire ont installé un site de compostage

. **4** sites ont été installés en entreprises et associations

. **25** foyers ont eu accès à un site de compostage partagé soit 60 personnes.

. **7** sessions gratuites de broyage de végétaux soit 44h de broyage pour les particuliers entre janvier et novembre à la déchèterie de MEURSAULT et de TRAVOISY. +160 personnes ont été accueillies et environ + 80 m3 de broyat a été produit.

- **Réduction des déchets en hébergements touristiques**

. **12** meublés de tourisme sensibilisés (gîtes en majorité). Outils de communication : Guides (remis : Français x 8 Anglais x 7 Allemand x 6), Mémos (remis : Français x 6, Anglais x8, Allemand x7), Réglettes (x 6), Autocollants Bac de tri (x5), Sacs pré-collecte emballages (x 4) Sacs pré-collecte verre et papiers (x 8), Stop pub (x8), Composteurs (x8)

. Article intégré dans le dispositif préalable au changement d'usage des locaux d'habitation.

Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2021 les DMA ont diminué de 3 196 Tonnes (31 709 en 2010 à 28513 en 2021) soit environ -11 %.

Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 47 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 647 Kg/hab./an soit environ -7%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collecté a diminué de 1 372 tonnes soit - 10,7% (16 869 tonnes en 2010 à 15497 en 2021), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 351 Kg/hab./an en 2021 soit - 5 % par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de 1 824 tonnes soit -12% (14 840 tonnes en 2010 et 13 016 tonnes en 2021), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 297 Kg/hab./an, soit - 8 % par habitant.

Après 2020 qui a été fortement impactée par le COVID, la baisse des DMA a continué en 2021 (base 2010). La situation sanitaire ayant freiné les activités commerciales, de loisirs.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

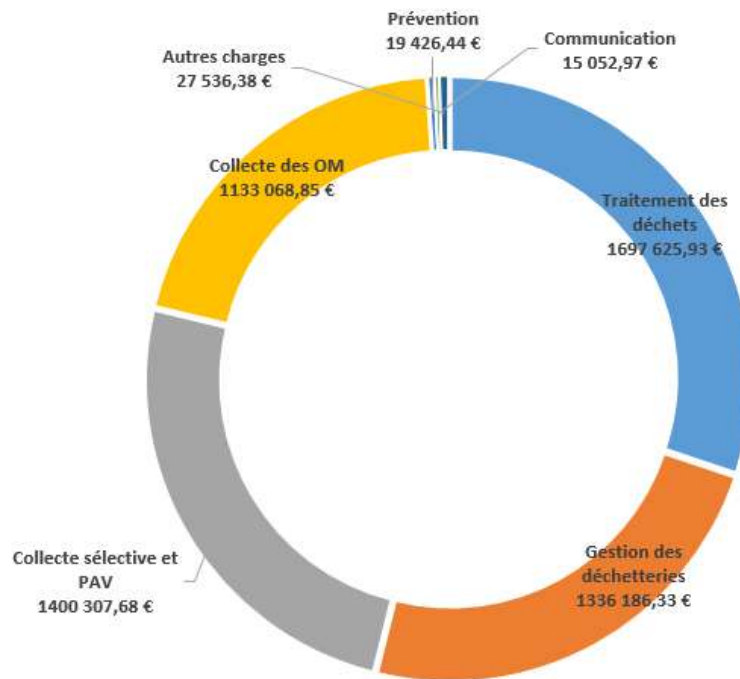
**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2021

III - Indicateurs Financiers

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux postes de dépenses de fonctionnement



En 2021, le montant total des dépenses directes et indirectes de fonctionnement de ce service s'élève à 5 629 205 euros, en augmentation de 17.80% par rapport à 2020 du fait de la reprise d'une activité normale de collecte suite à la crise sanitaire.

Ces charges correspondent notamment aux contrats de collecte confiés aux entreprises, aux contrats d'exploitation des déchèteries, aux dépenses afférentes aux prestations effectuées en régie (réparations de véhicules, carburant, frais de personnel) ainsi qu'aux dépenses de traitement des déchets et aux dépenses générales.

La Collecte

Les dépenses liées à la collecte ont augmenté de 17.24%.

La collecte en porte à porte des ordures ménagères (1 133 068.85 euros) est en hausse de 14,96% par rapport à 2020, avec une augmentation significative de la maintenance des bacs (+10 k euros), et des prestations externes (+150 k). L'entretien du parc de véhicules et la hausse des fluides sont en hausse de 7 k et la dotation aux amortissements est stable (+5.5k euros). La baisse de 6% de la masse salariale est compensée est partie par le recours au personnel intérimaire qui est imputé en prestations externes.

La collecte sélective en porte à porte et PAV (1 400 307.68 euros) est en hausse de 20,72% par rapport à 2020. La hausse des prestations externes est de 32% (+245 k). La maintenance des bacs augmente de 3 k euros et celle des PAV diminue de 1 k euro. La variation de l'entretien du parc de véhicules et la hausse des fluides est identique à celle de la collecte des ordures ménagères (+3.5k k euros) et la dotation aux amortissements est stable (+3 k euros). Le constat sur la masse salariale est identique celui de la collecte des ordures ménagères.

Le coût relatif à l'exploitation des déchèteries est en augmentation de 15,70% (+ 181 k euros).

Le Traitement

Depuis 2018, le traitement des déchets n'est plus assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest de la Côte d'Or mais par le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Saône-et-Loire (SMET 71).

Le coût global de traitement des déchets est supérieur de 18.40% par rapport à 2020 (+264k euros), dû en partie à une hausse des tarifs et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les autres charges

Les principales charges sont les dépenses de communication et de prévention. Leur évolution traduit les actions menées en faveur de la prévention (ambassadeurs, affichage, ...).

La crise sanitaire de la COVID n'a pas permis de réaliser l'intégralité des actions qui étaient prévues. Le budget prévention est en recul de 2 k euros.

Les remboursements des intérêts d'emprunts présentent une diminution de 16.87% du fait de l'extinction progressive de l'encours de la dette. D'autres dépenses diverses et non affectées sont à constater.

Principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement

		2020	2021	Evolution p/r à 2020
COLLECTE		3 300 564,19 €	3 869 562,85 €	17,24%
Porte à Porte Ordures ménagères		985 655,64 €	1 133 068,85 €	14,96%
Régie	Masse Salariale et Formation	439 677,21 €	414 634,69 €	-6%
	Véhicules et fluides	98 323,45 €	105 391,39 €	7%
	Frais généraux	660,00 €	900,00 €	36%
Maintenance des bacs		22 706,13 €	32 748,04 €	44%
Prestations externes		237 762,18 €	387 365,46 €	63%
Dotations aux amortissements		186 526,67 €	192 029,27 €	3%
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		1 159 995,26 €	1 400 307,68 €	20,72%
Régie	Masse Salariale et Formation	219 838,60 €	207 317,34 €	-6%
	Véhicules et fluides	49 161,73 €	52 695,69 €	7%
	Frais généraux	330,00 €	450,00 €	36%
Maintenance des bacs		12 651,85 €	15 624,88 €	23%
Maintenance des PAV		18 835,00 €	17 661,63 €	-6%
Prestations externes		765 914,75 €	1 010 543,50 €	32%
Dotations aux amortissements		93 263,33 €	96 014,63 €	3%
Déchèteries		1 154 913,29 €	1 336 186,33 €	15,70%

	2020	2021	Evolution p/r à 2020
TRAITEMENT	1 433 828 €	1 697 626 €	18,40%

Transfert et traitement des Ordures Ménagères (Syndicat Mixte)	1 433 828,00 €	1 697 625,93 €	18,40%
--	----------------	----------------	--------

	2020	2021	Evolution p/r à 2020
AUTRES CHARGES dont :	44 053 €	62 016 €	40,77%

Communication	13 860,48 €	15 052,97 €	8,60%
Prévention	21 750,00 €	19 426,44 €	-38,36%
Remboursement des intérêts d'emprunts	3 626,86 €	3 014,87 €	-16,87%
Divers	4 816,13 €	24 521,51 €	409,15%

	2020	2021	Evolution p/r à 2020
TOTAL GENERAL	4 778 445,66 €	5 629 204,57 €	17,80%

Coût par habitant

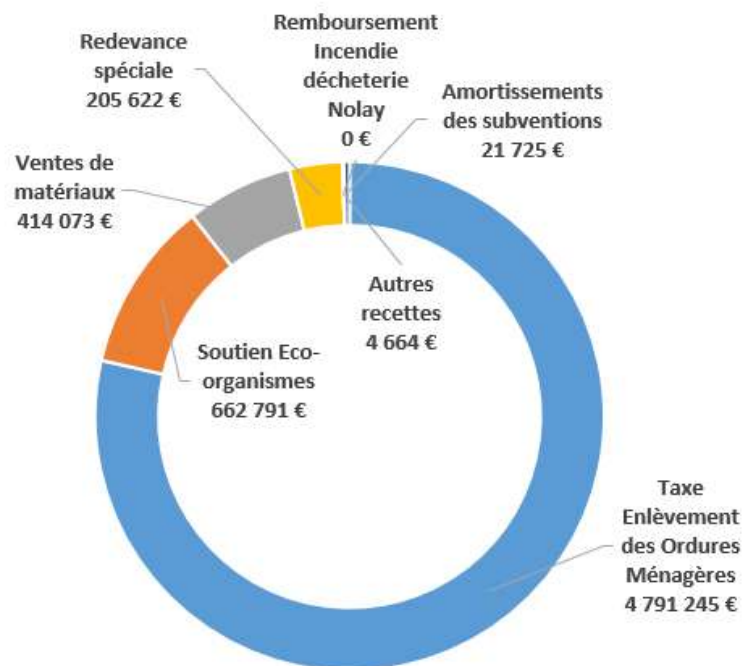
	2020	2021
Nombre d'habitant*	46 784	46 692

*Population DGF hors SIRTOM

Population de 2020 réajustée suite à nouvelles données

	2020	2021	Evolution p/r à 2020
COLLECTE	70,55 €	82,87 €	17,47%
Porte à Porte Ordures ménagères	21,07 €	24,27 €	15,18%
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)	25 €	30 €	20,95%
Déchèteries	24,69 €	28,62 €	15,92%
TRAITEMENT	30,65 €	36,36 €	18,63%
DEPENSES GENERALES dont :	0,94 €	1,33 €	41,05%
Communication	0,30 €	0,32 €	8,82%
Prévention	1,04 €	1,04 €	0,00%
Remboursement des intérêts d'emprunts	0,08 €	0,06 €	-16,71%
Finances : ICNE, Admission en non-valeur	0,10 €	0,53 €	410,16%
TOTAL GENERAL	102,14 €	120,56 €	18,04%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement de 2021 s'élèvent à 6 100 119 euros, soit une hausse de 1.29% par rapport à 2020.

Le financement de la politique déchets est principalement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (78.8% des recettes réelles) collectée au taux de 6,25 % sur la commune de Beaune et à 9,90% sur le reste du territoire en 2021. Le produit de la TEOM est en progression de 2,23% par rapport à l'année précédente avec toutefois des taux constants.

Le soutien provenant d'Eco-Organismes a diminué de +17.55%, (soit -141 k euros) par rapport à 2020, suite à un décalage dans le versement des soutiens qui avait eu lieu en 2020.

A l'inverse, la vente de matériaux en 2021 a augmenté de 98.96 % par rapport à 2020, en raison de la hausse des cours de l'achat des matériaux qui avaient complètement chuté avec la crise sanitaire en 2020.

Recettes par habitant

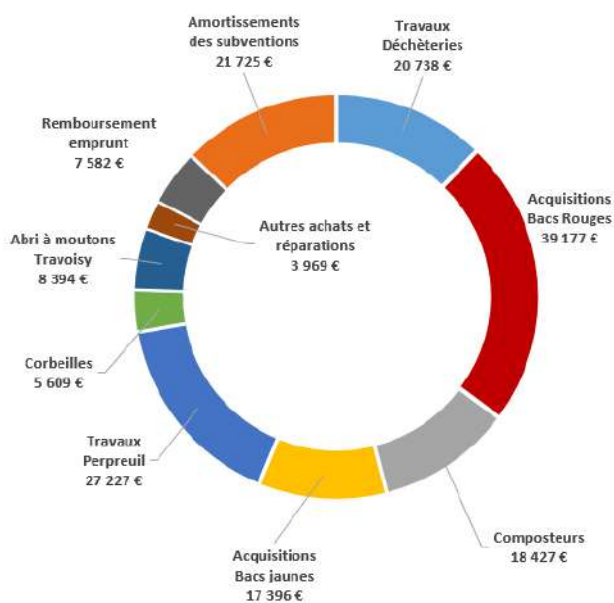
	2020	2021
Nombre d'habitant*	46 784	46 692

*Population DGF hors SIRTOM

Population de 2020 réajustée suite à nouvelles données

	2020	2021	Evolution p/r à 2020
TEOM	100,18 €	102,61 €	2,43%
Soutien Eco-Organismes	17,18 €	14,19 €	-17,38%
Matériaux	4,45 €	8,87 €	99,36%
Cartons	0,44 €	4,02 €	803,40%
Ferrailles	0,69 €	1,23 €	77,73%
Journaux - Magazines	1,40 €	1,07 €	-23,69%
Acier et Plastiques	0,78 €	1,07 €	37,04%
Verre	1,13 €	1,07 €	-4,90%
Redevance Spéciale	4,93 €	4,40 €	-10,71%
Redevance Spéciale	4,73 €	4,13 €	-12,66%
Collecte supplémentaire	0,21 €	0,29 €	38,58%
Refacturation SIRTOM Chagny	1,04 €	- €	-100,00%
Remboursement Incendie déchèterie Nelay	0,33 €	- €	-100,00%
Autres recettes	0,16 €	0,10 €	-36,22%
Amortissement des subventions	0,46 €	0,47 €	0,20%
Total général	128,73 €	130,65 €	1,49%

Les dépenses d'investissement



	2020	2021
Acquisitions Points d'Apports Volontaires	4 352 €	- €
Acquisition camion benne	- €	- €

Acquisition mini benne	- €	- €
Travaux Déchèteries	48 437 €	20 738 €
Acquisitions Bacs Rouges	37 811 €	39 177 €
Composteurs	20 892 €	18 427 €
Acquisitions Bacs jaunes	20 210 €	17 396 €
Travaux Perpreuil	4 352 €	27 227 €
Corbeilles	- €	5 609 €
Abri à moutons Travoisy	- €	8 394 €
Autres achats et réparations	1 310 €	3 969 €
Remboursement emprunt	7 221 €	7 582 €
Amortissements des subventions	21 725 €	21 725 €
Acquisition véhicule ZOE	18 438 €	- €
Total	180 397 €	170 244 €

Le montant total 2021 des dépenses d'investissement s'élève à 170 244 euros. La plus grande part de ces dépenses concerne les opérations récurrentes répondant aux besoins annuels d'équipement : achat de bacs, composteurs, etc. A noter que cette année des travaux de réfection ont été réalisés dans les locaux de Perpreuil et un abri à moutons a été construit pour l'écopâturage de Travoisy.

IV – ANNEXES

Annexe n°1 : Service de collecte des déchets ménagers : Synthèse du territoire en 2021

Annexe n°2 : Performances 2021

Annexe n°3 : Déchèteries : évolution des tonnages 2013 et 2021

Annexe n°4 : Tableau synthétique des flux en 2021

Annexe n°5 : Inventaire du parc de bacs et des PAV

Annexe n°6 : Etat du parc de véhicules de la Régie

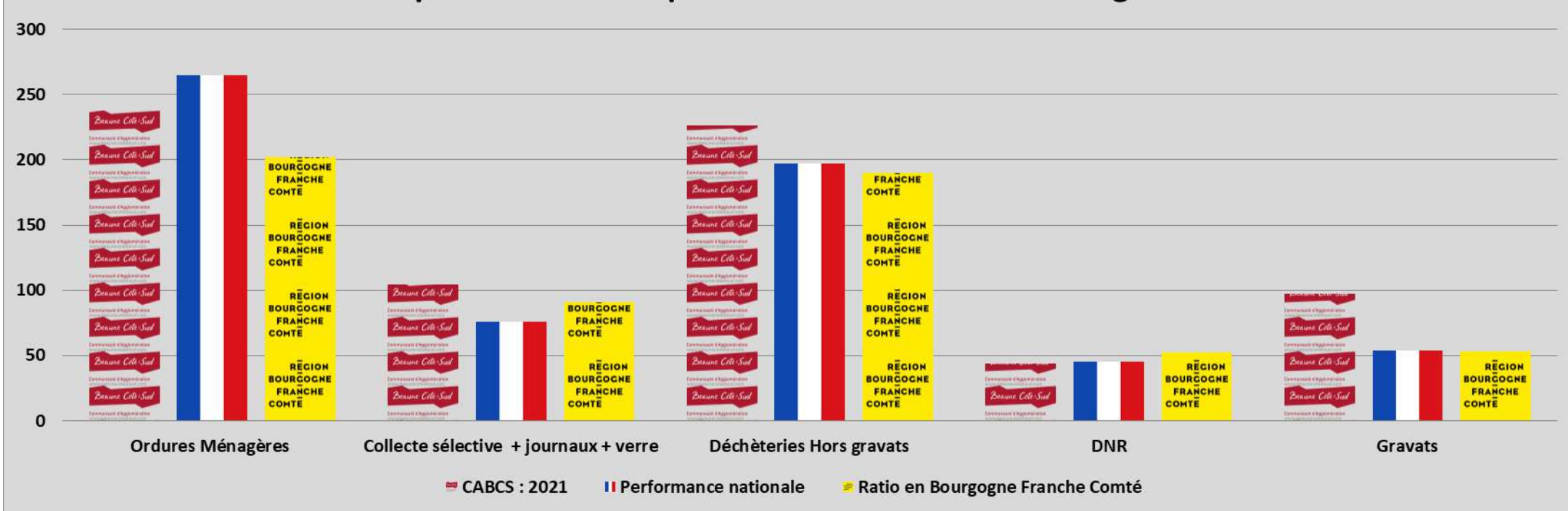
Annexe n°7 : Bilan de la distribution des composteurs en 2021

Annexe n°1 : Synthèse du territoire en 2021 (kg/hab)

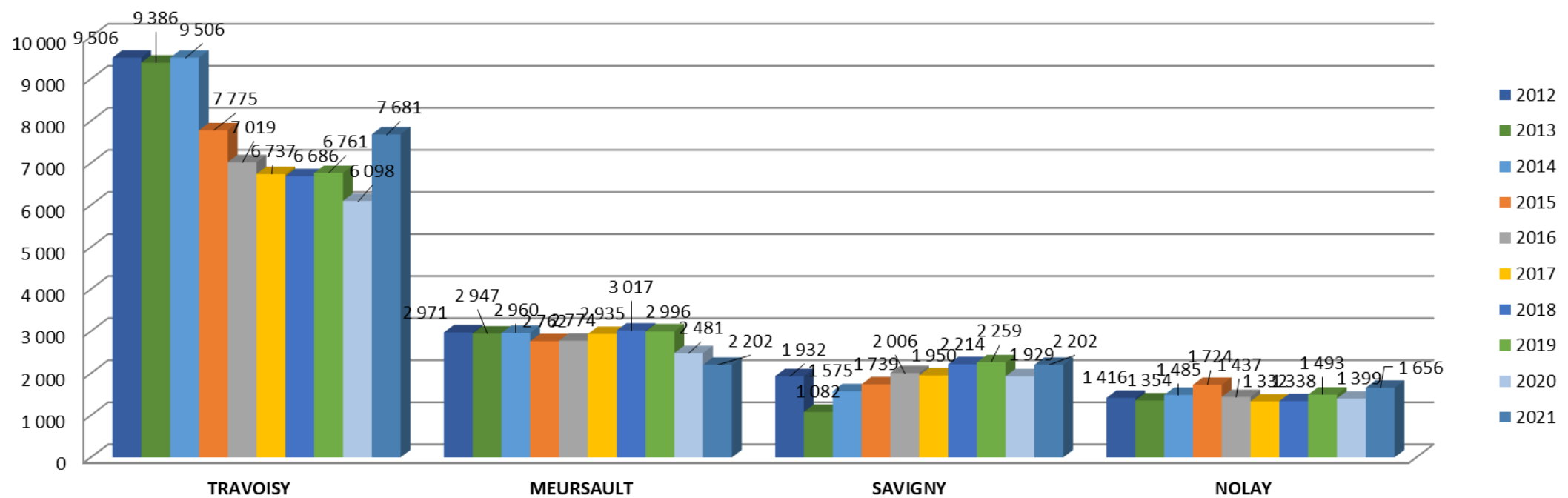
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	
											en kg/hab	en %
Ordures ménagères	258	253	250	249	247	246	247	244	232	238	-12	2,48%
Collecte sélective	25	24	26	26	25	23	23	24	26	27	2	1,45%
Papiers AV	24	23	22	21	21	23	21	20	17	17	-2	-3,03%
Verre	53	54	55	57	58	58	60	60	56	61	-4	8,55%
Déchèteries	352	329	346	311	294	285	287	300	265	322	-36	21,44%
DNR	65	57	56	49	46	45	41	44	39	44	-5	13,39%
Gravats	115	97	109	97	85	82	89	90	79	97	-11	22,54%
TOTAL DECHETS	712	683	699	663	645	634	617	648	597	664	-15	11,26%

ANNEXE 2 : PERFORMANCES 2021

Comparaison avec les performances Nationales et Régionales



ANNEXE 3 : DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2012 ET 2021



ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX 2021

	Textiles : 164 T
	Verre : 2 752 T
	Papiers : 755 T
	Emballages : 1 193 T
	Ordures ménagères : 10 694 T
	Gravats : 4 376 T
	Pneus : 4,5 T
	Cabanon Emmaüs : 95 T
	Plâtre : 222 T
	Ferraille : 547 T
	Végétaux : 3 744 T
	Bois : 1 677 T
	D3E : 406 T
	EcoMobilier : 920 T
	Déchets Dangereux/ Piles/Batteries : 117T
	Encombrants : 1 973 T
	Carton : 573 T

Collecte en Apport volontaire

3 671 T / 12 %



Collecte en Porte à porte

11 887 T / 40 %



Collecte en Déchèteries

14 568 T / 48 %



Réemploi / Réutilisation

259 T / 1 %



LE RELAIS

Valorisation

19 823 T / 65 %



Enfouissement

10 044 T / 34 %



TOTAL GLOBAL :
30 126 Tonnes

ANNEXE 5 : INVENTAIRE DU PARCS DE BACS ET DES PAV AU 31/12/21

	TOTAL AGGLOMERATION		TOTAL
BACS	Bacs jaunes	Bacs rouges	
NOMBRE	20 490	12 495	32 985
AGE MOYEN	13,5	14,1	13,9

Annexe 6 : Inventaire des points d'apport volontaire Etat au 31 Décembre 2021

	BEAUNE						PAYS BEAUNOIS		NOLAY	TOTAL GLOBAL
	PLASTIC OMNIUM Colonnes enterrés (année 2017)	NEOS Colonnes semi-enterrées	PLASTIC OMNIUM Colonnes aériennes	ECOVERT Colonnes aériennes	ECO-STOCK	TOTAL	CITEC Colonnes aériennes (année 2001)	NEOS Colonnes semi-enterrées (Montagny-les-B)	PLASTIC OMNIUM Colonnes aériennes (année 2016)	
Colonnes à verre	6	2	25	6	16	55	77	1	41	174
Colonnes à journaux	4	2	12	6	19	44	76	1	32	152
TOTAL COLONNES	10	4	37	12	35	99	153	2	73	326
Nombre de sites	50						65		28	143

ANNEXE 6 : ETAT DU PARC DE VEHICULES DE COLLECTE DE LA REGIE AU 31/12/21

Type de véhicule	Immatriculation	Volume (l)	Distance parcourue (km)	Consommation 2021	
				l/km	l/100km
Renault Prémium	CN 672 XV 21	11 518	15 622	0,74	73,73
Renault Prémium	DH 338 KV 21	11 014	13 336	0,83	82,59
Renault Prémium	DQ 914 WK 21	11 595	14 304	0,81	81,06
Renault Kangoo	CT 880 CL	582	8 977	0,06	6,48
Renault Canter	DY 292 KR 21	2 517	12 760	0,20	19,73
Renault Prémium	7 404 XN 21	5 495	6 343	0,87	86,63
Mini benne	AQ 664 JG	1 714	11 819	0,15	14,50
Renault Premium	1862 XV 21	3 223	4 024	0,80	80,09
TOTAL/MOYENNE		36 140	71 563	0,53	53

Annexe n°7 : Bilan de la distribution des composteurs en 2021

Communes	Nombre d'Habitants	Nombre de foyers	Nombre d'hab./foyer	Nb de foyers équipés (indiv.)	Nb de sites compostage collectif	Nb de foyers équipés (collectifs)	Nb de sites pros	% de foyers équipés	Estimation Nbre d'hab.concernés	Estimation poids OM compostées/an (en kg)	Nbre de composteurs échangés
Aloxe-Corton	188	76	2,47	2				3	5	247	
Aubigny-la-Ronce	197	71	2,77	1				1	3	139	
Auxey-Duresses	369	135	2,73	3				2	8	410	1
Baubigny	282	111	2,54	2				2	5	254	3
Beaune	24 200	11 200	2,16	67		2		1	149	7 454	26
Bligny-les-Beaune	1 293	462	2,80	13				3	36	1 819	1
Bouilland	275	81	3,40	7				9	24	1 188	
Bouze-les-Beaune	337	121	2,79	4				3	11	557	
Chevigny-en-Valière	338	98	3,45	3				3	10	517	
Chorey-les-Beaune	678	195	3,48	4				2	14	695	3
Combertault	574	141	4,07	1				1	4	204	2
Corberon	483	146	3,31	12				8	40	1 985	
Corcelles-les-Arts	495	159	3,11	2				1	6	311	
Corgengoux	405	123	3,29	12				10	40	1 976	2
Cormot-le-Grand	191	65	2,94	2				3	6	294	1
Corpeau	1 008	387	2,60	4				1	10	521	2
Ebaty	258	74	3,49	1				1	3	174	
Echevronne	311	105	2,96	10				10	30	1 481	1
Ivry-en-Montagne	176	85	2,07	1				1	2	104	2
Jours-en-Vaux	134	42	3,19					0	0	0	
Ladoix-Serrigny	1 917	645	2,97	17				3	51	2 526	
La Rochepot	324	124	2,61	5				4	13	653	
Levernois	442	98	4,51	3				3	14	677	
Marigny-les-Reuillée	216	74	2,92	1				1	3	146	1
Mavilly-Mandelot	186	59	3,15	1				2	3	158	
Meloisey	391	155	2,52	1				1	3	126	1
Merceuil	991	256	3,87	15				6	58	2 903	1
Meursanges	555	159	3,49	10				6	35	1 745	5
Meursault	1 767	659	2,68	13				2	35	1 743	1
Molinot	195	71	2,75	2				3	5	275	
Montagny	820	267	3,07	7				3	21	1 075	
Monthelie	179	81	2,21	1				1	2	110	
Nantoux	175	68	2,57	9				13	23	1 158	
Nolay	1 685	607	2,78	9				1	25	1 249	2
Pernand-Vergelesses	282	121	2,33	2				2	5	233	1
Pommard	554	223	2,48	4				2	10	497	2
Ruffey-les-Beaune	766	248	3,09	4				2	12	618	1
Saint-Aubin	268	114	2,35	3				3	7	353	
Saint Romain	278	98	2,84	3				3	9	426	1
Ste Marie la Blanche	876	296	2,96	6				2	18	888	
Santenay	1 064	326	3,26	8				2	26	1 306	1
Santosse	60	19	3,16					0	0	0	
Savigny-les-Beaune	1 570	650	2,42	13				2	31	1 570	
Tailly	204	69	2,96					0	0	0	
Thury	327	131	2,50	6				5	15	749	
Vauchignon	63	20	3,15					0	0	0	
Vignoles	946	255	3,71	25				10	93	4 637	3
Volnay	287	128	2,24	3				2	7	336	
TOTAL	49 580	19 898	2,49	322	0	2	0	1,6	802	40 116	64

